



# Séjours professionnels d'enseignants français du second degré dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-

publié le 11/09/2020 - mis à jour le 14/09/2020

## Uni

---

### Descriptif :

Présentation et procédure d'inscription aux séjours professionnels

---

### Sommaire :

- Objectifs généraux du programme de séjours professionnels
  - Pour s'inscrire ? Modalités et calendrier
  - Pour de plus amples informations
- 

France Éducation international [↗](#) (anciennement CIEP) met en œuvre, pour le compte des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, plusieurs programmes de mobilité.

Les **séjours professionnels d'enseignants français** dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni sont un de ces programmes.

### ● Objectifs généraux du programme de séjours professionnels

#### ○ Pour le professeur français candidat au départ

- Renforcer les compétences en langues vivantes et développer les échanges éducatifs entre les pays partenaires
- Participer à la vie d'un établissement scolaire européen : observation de cours et de pratiques pédagogiques, conduite de cours en binôme avec un collègue étranger, étude de dispositifs d'accompagnement des élèves, analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement, etc.

#### ○ Pour l'établissement français d'accueil

Accueillir un professeur étranger dans l'établissement permet d'améliorer la compétence linguistique des élèves, de découvrir le fonctionnement d'un autre système éducatif, d'échanger des bonnes pratiques, etc.

#### ○ Les avantages du programme des séjours professionnels

- Séjour court (deux semaines, dont une semaine sur le temps des congés scolaires), donc davantage de facilités pour gérer le séjour, aussi bien pour le professeur que pour l'établissement
- Programme flexible, adapté aux objectifs du professeur et de l'établissement d'accueil

#### ○ Profil des professeurs candidats au départ

- Enseigner dans un établissement public français du second degré (ne pas être affecté à titre provisoire dans l'établissement)
- Ne pas solliciter, pour l'année du séjour, une mutation, un détachement ou un congé pour formation

- Ne pas avoir à regagner son poste en cours de séjour pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée à sa carrière

La priorité sera donnée aux enseignants des sections binationales ainsi qu'aux enseignants dont le projet professionnel s'inscrit dans le cadre d'un autre projet Erasmus +.

#### ○ Établissements candidats à l'accueil d'un professeur européen

Seuls les établissements publics du second degré sont éligibles à ce dispositif.

#### ○ Conditions de l'échange

Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans.

#### ○ Position administrative des professeurs

Un séjour professionnel n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste. Tout enseignant est tenu, au terme du séjour, de regagner son poste en France.

#### ○ Traitement

Le professeur français continue de percevoir en France son traitement en euros. Les cotisations à la sécurité sociale y sont normalement précomptées.

#### ○ Allocation d'aide à la mobilité

- Une allocation forfaitaire d'aide à la mobilité sera versée aux participants par France Éducation international. Le montant du forfait de 600 € ne varie pas en fonction des aléas qui peuvent survenir en cours de séjour. De plus, ce montant fixe est forfaitaire et indépendant des coûts occasionnés par les frais de séjour.
- L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement, jusqu'au terme prévu, de la totalité du séjour professionnel dans l'établissement étranger d'accueil, sauf cas exceptionnel (maladie, etc.).
- Les chefs d'établissements des candidats à un séjour professionnel peuvent solliciter en amont une bourse Erasmus auprès de l'agence Erasmus+/France - Education Formation à l'adresse suivante : [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr) ↗

#### ○ Organisation du séjour

Les professeurs candidats à un séjour professionnel sont responsables de l'organisation de leur séjour.

#### ○ Valorisation du séjour

Les professeurs ayant réalisé un séjour professionnel pourront obtenir un Europass mobilité. La demande devra être transmise avant le départ à l'adresse suivante : [sejours-professionnels@ciep.fr](mailto:sejours-professionnels@ciep.fr)

### ● Pour s'inscrire ? Modalités et calendrier

- Ouverture des [inscriptions](#) ↗ le **19 octobre 2020**.

#### ○ Pour un départ :

- Procédez à votre inscription en ligne **avant le 14 mai 2021**.
- Conservez une copie de votre dossier et transmettez la version imprimée du PDF (reçue par courriel) à votre chef d'établissement après l'avoir signée.
- Après y avoir apposé son avis, votre chef d'établissement envoie le dossier à la DAREIC de votre académie **au plus tard le 31 mai 2021**. Tout dossier reçu par la DAREIC après cette date sera considéré comme non recevable.
- **Pour le 15 juin 2021**, la DAREIC se chargera de faire parvenir, à France Éducation international, le dossier revêtu de tous les avis hiérarchiques.

En cas de désistement, adressez un courriel à : [sejours-professionnels@ciep.fr](mailto:sejours-professionnels@ciep.fr)

#### ○ Pour un accueil :

- Procédez à l'inscription en ligne **avant le 31 mai 2021**. La version imprimée du PDF (reçue par courriel) une fois signée par le chef d'établissement et la personne contact de l'établissement sera à transmettre à France Éducation international **au plus tard le 15 juin 2021**.
- Il faudra adresser, pour information, une copie du dossier au DAREIC de votre académie.

Si vous souhaitez réaliser un séjour croisé (partir et accueillir), veillez à remplir les deux dossiers de candidature.

#### ● Pour de plus amples informations

##### ○ Descriptif du programme

À consulter :

- le site [EDUSCOL](#) ;
- [BOEN n°30 du 23 juillet 2020](#) - alinéa 5.

##### ○ Documents à télécharger

-  [Programme détaillé](#) (PDF de 349.3 ko)  
Séjours professionnels d'enseignants français dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni
-  [Plaquette de présentation des séjours professionnels](#) (PDF de 303.9 ko)  
Séjours professionnels d'enseignants français dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni
-  [Modalités d'inscription en ligne](#) (PDF de 236.2 ko)  
Séjours professionnels d'enseignants français dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni
-  [Attestation de séjour](#) (PDF de 211.3 ko)  
Séjours professionnels d'enseignants français dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni
-  [Bilan du séjour](#) (PDF de 210.7 ko)  
Séjours professionnels d'enseignants français dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**